



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Inspectorat scolaire
Schulinspektorat

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

T +41 26 305 73 80
www.fr.ch/osso

—
Réf: 406/MP/vr
T direct: +41 26 305 73 80
Courriel: inspectorat.scolaire@fr.ch

Givisiez, le 13 mars 2020

Décisions du Conseil d'Etat

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Comme vous le savez peut-être, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a pris cet après-midi des mesures pour lutter contre la propagation du virus COVID-19. Par cette ordonnance qui entrera en vigueur dès le lundi 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a notamment décidé d'interdire tout enseignement présentiel.

Concrètement, cela signifie que toutes les écoles privées et publiques de l'ensemble des degrés obligatoires et postobligatoires seront fermées dès lundi matin et ce jusqu'au 30 avril au minimum.

Les élèves ne se présenteront donc pas en classe. Toutefois, les écoles seront autorisées à accueillir les enfants des personnels dont l'activité est indispensable à la gestion de la crise. Une coordination entre les services de l'Etat, les préfetures et les communes est en cours pour définir les modalités des différentes prises en charge.

De plus amples informations vous parviendront dès que possible.

En formulant le vœu que ces mesures permettent d'atteindre leur but, à savoir, le maintien de la santé de la population fribourgeoise et en vous remerciant de votre collaboration durant cette période complexe, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, nos plus cordiales salutations.

L'inspectorat scolaire et les directions d'établissement